

## Profitez des avantages d'être membre auxiliaire de Covris Coopérative

En plus des avantages liés à la ristourne annuelle, le membre aura accès à des rabais ponctuels ou permanents sur des achats et sur des frais d'inscription à nos activités. Voici quelques exemples:

- ◆ Escompte de 15 % ou sans taxes le 1er mardi du mois sur les produits sélectionnés.
- ◆ Livret de coupons rabais en dépanneur et en quincailleries émis lors de l'adhésion.
- ◆ Coupons rabais ponctuels en quincailleries;
- ◆ Rabais sur les frais d'inscription aux activités sociales organisées par Covris Coopérative.



### Nos quincailleries

**BMR Express Baie-du-Febvre**  
42, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre  
450 783-6491, poste 2321

**BMR Agrizone Parisville**  
1238, Route 265 Nord  
Parisville  
819 263-2511

**BMR Covilem**  
2705, boul. Louis-Fréchette  
Nicolet  
819 293-4825

**BMR Express St-Pierre**  
350, route Marie-Victorin  
Saint-Pierre-les-Becquets  
819 263-2333

**BMR Fortierville**  
141, rue Principale  
Fortierville  
819 287-4595

**Siège social**  
40, rue de l'Église  
Baie-du-Febvre (QC) J0G 1A0  
Téléphone : 450 783-6491

**Centre administratif**  
1098, Route 265 Nord  
Parisville (QC) G0S 1X0  
Téléphone : 819 292-2303

### Nos dépanneurs et stations-service

**L'Escale Baie-du-Febvre (Filgo)**  
370, route Marie-Victorin  
Baie-du-Febvre  
450 783-6162

**Bécancour (Filgo)**  
3800, boul. Bécancour  
Bécancour (Gentilly)  
819 298-2879

**Covilem**  
2705, boul. Louis-Fréchette  
Nicolet  
819 293-4825

**Parisville (Filgo)**  
1238, Route 265 Nord  
Parisville  
819 292-2511

**Saint-Édouard (Filgo)**  
2408, route Principale  
Saint-Édouard-de-Lotbinière  
418 796-3098

**Saint-Pierre (Filgo)**  
350, route Marie-Victorin  
Saint-Pierre-les-Becquets  
819 263-2333



**GUIDE DES MEMBRES  
AUXILIAIRES**



## Formulaire d'adhésion Nouveau membre auxiliaire

Prénom	Nom
Adresse	
Ville	
Province	Code postal
Téléphone	
Courriel	
NAS	
Signature du demandant	
Signé à	
Date	
<input type="checkbox"/> Je déclare avoir pris connaissance du contrat d'adhésion et j'accepte les conditions.	
Numéro de la facture	
Nom de l'entreprise	
Succursale	

## CONDITIONS

Pour être et demeurer membre auxiliaire de *Covris Coopérative*, une personne, une société, une institution, une corporation ou une autre personne morale doit :

- ◆ Acheter majoritairement des biens et services de la coopérative pour son usage personnel et sa consommation personnelle.
- ◆ Souscrire et détenir sans interruption dans la Coopérative six parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune (parts d'admission d'un membre auxiliaire).
- ◆ S'engager à respecter les règlements de Covris et les décisions du conseil d'administration et du comité exécutif, ainsi que de respecter et exécuter toute obligation qu'elle contracte en faveur de Covris
- ◆ Être acceptée et admise à titre de membre auxiliaire de Covris par le conseil d'administration.

Le membre auxiliaire n'a pas droit de vote et n'a pas droit d'être élu administrateur de Covris, mais il a droit à des ristournes lorsqu'il y en a d'attribuées aux membres auxiliaires par l'assemblée générale annuelle des membres de Covris Coopérative, conformément à la Loi.

## COMMENT FONCTIONNE LA RISTOURNE

La ristourne correspond à une portion des profits que *Covris Coopérative* retourne à ses membres chaque année.

La ristourne est votée à l'assemblée générale annuelle. Les pourcentages sont variables d'une année à l'autre, et d'un secteur d'activité à l'autre, en fonction des résultats financiers de la coopérative.

Votre ristourne est calculée sur l'ensemble de vos achats effectués à la coopérative entre le 1er novembre et le 31 octobre de chaque année. N'oubliez pas de mentionner votre statut de membre lors de vos achats!

Tous les modes de paiement sont reconnus dans le calcul de la ristourne (comptant, débit, crédit, etc.) en autant que la vente soit enregistrée via votre numéro de membre.

La ristourne est le principal levier de reconnaissance de nos membres. Pour nous, c'est avantageux de redistribuer la richesse à nos membres. Le partage des bénéfices avec les membres et un avantage propre aux coopératives : **plus vous faites affaire avec nous, plus vous êtes gagnant !**

Il s'agit d'un moyen équitable de reconnaître votre fidélité. Covris Coopérative est une organisation de référence pour le développement de nos clients et principalement de nos membres. Nous sommes animés par l'approche client et le souci de la performance de nos équipes. Notre éthique est fondée sur l'honnêteté et la responsabilité sociale.